



**Direction départementale  
des territoires de la Côte-d'Or**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau chasse-forêt

Fait le 04/04/2025

## **ARRETE PREFECTORAL du 04/04/2025 , dossier n°23174791**

**portant autorisation individuelle de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de la Côte-d'Or**

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;

**VU** l'arrêté n° 75 / SG du 14 janvier 2025 donnant délégation de signature à Madame Nadine MUCKENSTURM, directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or par intérim ;

**VU** l'arrêté n° 81 du 20 janvier 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires de Côte-d'Or ;

**VU** la demande d'autorisation de destruction formulée par le pétitionnaire en date du 02/04/2025 ;

**SUR** proposition de Madame la Directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or par intérim ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Conformément à sa demande n° 23174791, M. didier degroind est autorisé à procéder à des destructions par tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts en Côte-d'Or dans les conditions fixées par la présente décision et par les textes en vigueur.

#### **Article 2 :**

Si le bénéficiaire s'adjoint la participation d'auxiliaires (limitée à dix chasseurs), ils seront choisis parmi les chasseurs figurant dans la liste jointe au dossier de demande.

Les auxiliaires ne peuvent pas agir isolément, sans la présence du titulaire de la présente autorisation.

#### **Article 3 :**

La présente autorisation individuelle concerne les espèces, les périodes et les lieux figurant ci-après :

**Espèce(s) destructibles du 28 février au 31 mars 2025 : , , , .**

**Espèce(s) destructibles du 1er avril au 10 juin 2025 : Corbeau freux, Corneille noire, .**